

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le **20 juillet** à 20 heures 00 minute, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick COMBEMOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2020
Date d'affichage : 10 juillet 2020

Membres présents : Monsieur le Maire, Patrick COMBEMOREL.

Messieurs les Adjointes : Véronique LAFORET, Jean-Paul BISSONNIER, Michèle ROULET, Michel GUERIN, Murielle BERNIGAUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Samuel FOYENTIN, José IGLESIAS, Valérie CALIGIURI, Hervé MAULAZ, Olivier BUSSEROLLE, Gaëtan TISSIER, Caroline SIGNORET, Marion PORCHER, Chantal BERTHET, Cédric GEORGET, Claude VANNEAU, Bernadette GOMEZ.

Membres excusés : Madame la Conseillère : Béatrice COFFINET.

Assistaient également à la réunion, Mesdames Stéphanie MAULAZ et Katia GUIRIEC.

DEROULEMENT DE LA SEANCE

- Ouverture de la séance par le Président de l'assemblée (quorum, excusés et procurations) ;
Monsieur le Maire demande en suite s'il y a des pouvoirs :
Madame Béatrice COFFINET donne pouvoir à Madame Caroline SIGNORET
- Désignation d'un secrétaire de séance ;
Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Gaëtan TISSIER est désigné par le Conseil municipal en qualité de secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2020 ;
Le conseil approuve à l'unanimité le Compte-rendu de la séance ;
- Ordre du jour du conseil municipal ;
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS FAISANT L'OBJET D'UNE DECISION

1	DECISION N° 2020_04	SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 200 000,00 €
---	---------------------	--

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

1	DELIBERATION N° 2020_0601	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 : BUDGET COMMUNAL
2	DELIBERATION N° 2020_0602	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET COMMUNAL
3	DELIBERATION N° 2020_0603	AFFECTATION DES RESULTATS 2019 : BUDGET COMMUNAL
4	DELIBERATION N° 2020_0604	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET COMMUNAL
5	DELIBERATION N° 2020_0605	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 : LOTISSEMENT DES VIGNES
6	DELIBERATION N° 2020_0606	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : LOTISSEMENT DES VIGNES
7	DELIBERATION N° 2020_0607	AFFECTATION DES RESULTATS 2019 : LOTISSEMENT DES VIGNES
8	DELIBERATION N° 2020_0608	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : LOTISSEMENT DES VIGNES
9	DELIBERATION N° 2020_0609	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CCAS
10	DELIBERATION N° 2020_0610	RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
11	DELIBERATION N° 2020_0611	MODIFICATION DES TARIFS DES DIFFERENTES LOCATIONS PROPOSEES PAR LA COMMUNE

LES DECISIONS

DECISION N ° 2020-04 :	SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 200 000,00 €
-------------------------------	---

Le Maire retient le Crédit Agricole Centre France et son offre dont les principales caractéristiques du contrat de ligne de trésorerie sont définies ci-dessous :

- **Montant :** 200 000 €
- **Durée :** 12 mois
- **Index de référence :** EURIBOR 3 mois (Valeur J-2 jours ouvrés de la réalisation)
- **Marge :** + 0,70 %
- **Taux d'intérêt plancher :** 0.70 %
- **Commission d'engagement :** 0,20 % du plafond mis en place

LES DELIBERATIONS

DELIBERATION N ° 2020-0601 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 : BUDGET COMMUNAL

Le compte de gestion 2019 du comptable public retrace des écritures, en tous points conformes à celles du compte administratif 2019 ainsi qu'un résultat de clôture identique.

Le compte de gestion ne présente pas d'observations particulières, il est donc proposé d'approuver la conformité du compte de gestion 2019 au compte administratif 2019.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents :

- 19 voix pour.

ARTICLE 1 : Approuve la conformité du compte de gestion 2019 au compte administratif 2019.

ARTICLE 2 : Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N ° 2020-0602 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET COMMUNAL

A la clôture de l'exercice comptable 2019, les résultats d'exécution se présentent ainsi :

A- En section de fonctionnement :

1- Les recettes de la section s'élèvent à :	1 792 020,40 €
2- Les dépenses de la section s'élèvent à :	1 863 482,66 €
3- L'excédent reporté 2018 s'élève à :	485 308,29 €

Le résultat cumulé d'exécution 2019 de la section est excédentaire de : 413 846,03 €

B- En section d'investissement :

1- Les recettes de la section s'élèvent à :	289 797,34 €
2- Les dépenses de la section s'élèvent à :	534 777,23 €
3- Le déficit reporté 2019 s'élève à :	44 963,46 €
4- L'excédent reporté 2019 (assainissement) s'élève à :	88 014,26 €

Le résultat cumulé d'exécution 2019 de la section est déficitaire de : - 156 965,63 €

C- Résultat global de clôture de l'exercice 2019 :

1- En recette, il s'élève à :	2 655 140,29 €
2- En dépense, il s'élève à :	2 398 259,89 €

D- Les Restes à Réaliser de l'exercice 2019 :

1- En recette, ils s'élèvent à :	100 659,00 €
2- En dépense, ils s'élèvent à :	148 643,71 €

Il est proposé de voter le compte administratif 2019 faisant apparaître un résultat global de clôture excédentaire de : 256 880,40 €

Après que Monsieur Claude VANNEAU, ordonnateur de l'exercice 2019 se soit retiré ;

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents :

- 18 voix pour.

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2019.

ARTICLE 2 : Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N ° 2020-0603 : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 : BUDGET COMMUNAL
--

À l'issue du vote du compte administratif :

Le résultat de clôture en fonctionnement fait apparaître un excédent de :	413 846,03 €
Le résultat de clôture en investissement fait apparaître un déficit de :	156 965,63 €
Le montant des restes à Réaliser à financer s'élèvent à :	47 984,71 €

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Afin de financer le déficit d'investissement et les reports, affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement à l'article 1068, à hauteur de : 204 950,34 €
- Affecter le solde du résultat de fonctionnement à l'article 002 en recette, à hauteur de : 208 895,69 €
- Affecter le résultat d'investissement à l'article 001 en dépense, à hauteur de : 156 965,63 €
- De reporter en dépenses les Restes à Réaliser, à hauteur de : 148 643,71 €
- De reporter en recettes les Restes à Réaliser, à hauteur de : 100 659,00 €

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents :

- 19 voix pour.

ARTICLE 1 : Affecte le résultat de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Une partie du résultat de fonctionnement à l'article 1068 en recette
(Excédent de fonctionnement capitalisé), à hauteur de : 204 950,34 €
- Le solde du résultat de fonctionnement à l'article 002 en recette
(Excédent de fonctionnement reporté), à hauteur de : 208 895,69 €
- Le résultat d'investissement à l'article 001 en dépense
(Déficit d'investissement reporté), à hauteur de : 156 965,63 €
- Reporter en dépenses les Restes à Réaliser, à hauteur de : 148 643,71 €
- Reporter en recettes les Restes à Réaliser, à hauteur de : 100 659,00 €

ARTICLE 2 : Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N ° 2020-0604 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET COMMUNAL
--

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

Le projet de budget primitif 2020 est conforme aux orientations budgétaires fixées par les membres de la commission des finances en date du 15 juillet 2020.

Le projet de budget comporte s'articule ainsi :

- Diminution de la section de fonctionnement (-47 000 €) ;
- 220 000 € de dépenses nouvelles en investissement ;
- La stabilité des taux d'impositions.

Il s'équilibre de la manière suivante :

- En section de fonctionnement à : **1 930 000,00 €**
- En section d'investissement à : **697 000,00 €**

Il faut noter que le budget étant voté après l'approbation du compte administratif et l'affectation des résultats 2019, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2020, les résultats 2019.

I- Section de fonctionnement : 1 930 000,00 €

1. En Dépenses :

- Opérations réelles : **1 610 000,00 €**
 - *Chapitre 011 - Charges à caractère général* : 420 000,00 €
 - *Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés* : 835 000,00 €
 - *Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante* : 260 000,00 €
 - *Chapitre 66 - Charges financières* : 24 000,00 €
 - *Chapitre 67 - Charges exceptionnelles* : 4 000,00 €
 - *Chapitre 014 - Atténuation de produits* : 67 000,00 €

- Opérations d'ordre : **320 000,00 €**
 - *Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section* : 7 000,00 €
 - *Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement* : 313 000,00 €

2. En Recettes (opérations réelles) :

- *Chapitre 70 - Produits des services du domaine* : 41 000,00 €
- *Chapitre 73 - Impôts et taxes* : 1 160 000,00 €
- *Chapitre 74 - Dotations et participations* : 462 000,00 €
- *Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante* : 40 000,00 €
- *Chapitre 013 - Remboursement sur rémunération du personnel* : 16 105,00 €
- *Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté* : 208 895,00 €

II- Section d'investissement : 697 000,00 €

1. En Dépenses (opérations réelles) :

- *Chapitre 16 - Emprunts* : 172 000,00 €
- *Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles* : 3 000,00 €

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

– Chapitre 21- Immobilisations corporelles :	32 000,00 €
– Chapitre 23 - Immobilisations corporelles en cours :	184 390,29 €
– Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté :	156 966,00 €
– Les reports 2019 :	148 643,71 €

2. En Recettes :

• Opérations réelles :	377 000,00 €
– Chapitre 10 - Dotations :	239 950,00 €
– Chapitre 13 – Subventions d'investissement :	36 000,00 €
– Cessions d'immobilisations :	391,00 €
– Les reports 2019 :	100 659,00 €
• Opérations d'ordre :	320 000,00 €
– Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section :	7 000,00 €
– Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :	313 000,00 €

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents :

- 19 voix pour.

ARTICLE 1 : Vote par chapitre le budget primitif 2020 (selon la répartition par chapitre ci-dessus présentée) qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : **1 930 000,00 €**
- En section d'investissement à : **697 000,00 €**

ARTICLE 2 : Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Jean-Paul BISSONNIER interroge Monsieur le Maire sur la mission du Syndicat du collège.

Ce Syndicat a pour objet :

- Le remboursement des emprunts contractés pour le collège ;
- Aider financièrement le collège pour les fournitures et sorties scolaires.

A ce jour il n'y a plus d'emprunts, le Syndicat regroupe plusieurs communes qui cotisent. Une partie est reversée au collège pour financer les fournitures et sorties scolaires et une autre part sert à financer l'indemnité du Président et les frais de secrétariat.

Valérie CALIGIURI s'interroge sur le fait que la Présidence ne soit pas exercée à titre bénévole.

Non car il s'agit d'un Syndicat intercommunal qui ouvre droit à versement d'une indemnité.

Caroline SIGNORET demande si les communes ne pourraient pas verser directement une subvention au collège sans passer par le Syndicat, les montants versés sont très importants.

Monsieur le Maire explique qu'effectivement les montants sont élevés et la municipalité va étudier la situation du Syndicat et les versements qui sont réalisés par la commune.

Il précise également que l'on ne peut pas sortir comme on veut de ce Syndicat, mais que la nouvelle Présidente a diminué ses indemnités de fonction, elle les a divisées par deux.

Il faut également s'assurer que toutes les communes qui adhèrent payent bien leur cotisation.

Monsieur le Maire précise que :

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

Concernant les dépenses de fournitures un gros travail d'économie est réalisé par Béatrice COFFINET.

Concernant les emprunts ils vont être renégociés.

DELIBERATION N ° 2020-0605 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 : LOTISSEMENT DES VIGNES
--

Le compte de gestion 2019 du comptable public retrace des écritures, en tous points conformes à celles du compte administratif 2019 ainsi qu'un résultat de clôture identique. Il ne présente pas d'observations particulières, il est donc proposé d'approuver la conformité du compte de gestion 2019 au compte administratif 2019.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents :

- 19 voix pour.

ARTICLE 1 : Approuve la conformité du compte de gestion 2019 au compte administratif 2019.

ARTICLE 2 : Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N ° 2020-0606 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : LOTISSEMENT DES VIGNES
--

A la clôture de l'exercice comptable 2019, les résultats d'exécution se présentent ainsi :

Section de fonctionnement :

1- Les recettes de la section s'élèvent à :	00,00 €
2- Les dépenses de la section s'élèvent à :	00,00 €
3- L'excédent reporté 2018 s'élève à :	1,43 €

Le résultat cumulé d'exécution 2019 de la section est excédentaire de : 1,43 €

Section d'investissement :

1- Les recettes de la section s'élèvent à :	00,00 €
2- Les dépenses de la section s'élèvent à :	00,00 €
3- Le déficit reporté 2018 s'élève à :	225 329,20 €

Le résultat cumulé d'exécution 2019 de la section est déficitaire de : 225 329,20 €

Résultat global de clôture de l'exercice 2019 :

1- En recette il s'élève à :	1,43 €
2- En dépense il s'élève à :	225 329,20 €

Il est proposé de voter le compte administratif 2019 faisant apparaître un résultat global de clôture déficitaire de : 225 327,77 €

Après que Monsieur Claude VANNEAU, ordonnateur de l'exercice 2019 se soit retiré ;

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents :

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

- 18 voix pour.

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2019.

ARTICLE 2 : Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N ° 2020-0607 : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 : LOTISSEMENT DES VIGNES

À l'issue du vote du compte administratif :

Le résultat de clôture en fonctionnement fait apparaître un excédent de : 1,43 €

Le résultat de clôture en investissement fait apparaître un déficit de : 225 329,20 €

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Le résultat en section de fonctionnement à l'article 002 en recette, à hauteur de : 1,43 €
- Le résultat en section d'investissement à l'article 001 en dépense, à hauteur de : 225 329,20 €

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents :

- 19 voix pour.

ARTICLE 1 : Affecte le résultat de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Le résultat de fonctionnement à l'article 002 en recettes (Excédent de fonctionnement reporté), à hauteur de : 1,43 €
- Le résultat d'investissement à l'article 001 en dépenses (Déficit d'investissement reporté), à hauteur de : 225 329,20 €

ARTICLE 2 : Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N ° 2020-0608 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : LOTISSEMENT DES VIGNES

Il est proposé de voter le projet de budget primitif en suréquilibre pour la section de fonctionnement.

Il faut noter que le budget étant voté après l'approbation du compte administratif et l'affectation des résultats 2019, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2020, les résultats 2019.

I - Section de fonctionnement :

- | | |
|---|---------------------|
| 1. En Dépenses (opérations d'ordre): | 225 329,20 € |
| - Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section : | 225 329,20 € |
| 2. En Recettes (opérations réelles) : | 225 330,63 € |
| - Chapitre 70 - Produits des services du domaine : | 225 329,20 € |
| - Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté : | 1,43 € |

II- Section d'investissement : **225 329,20 €**

- | | |
|---|--------------|
| 1. En Dépenses (opérations réelles) : | |
| - Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté : | 225 329,20 € |
| 2. En Recettes (opérations d'ordre) : | |
| - Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section : | 225 329,20 € |

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents :

- 19 voix pour.

ARTICLE 1 : Vote par chapitre le budget primitif 2020 (selon la répartition par chapitre ci-dessus présentée) qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : **225 329,20 € en dépenses et 225 330,63 € en recettes**
- En section d'investissement à : **225 329,20 €**

ARTICLE 2 : Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Claude VANNEAU explique que les 225 000 € correspondent au coût de l'achat du terrain et de la viabilisation moins les parcelles déjà vendues.

Il y avait 15 lots, il en reste une dizaine et le prix est de 19 € du m2.

Un projet est en cours avec Evoléa pour la construction de 6 pavillons, ils prendraient trois lots pour un total de 45 000,00 € mais à voir comment seraient financés les coûts d'assainissement.

DELIBERATION N° 2020-0609 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CCAS

Vu, le budget Communal de l'exercice 2020 ;

Vu, le budget CCAS de l'exercice 2020 ;

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents :

- 19 voix pour.

ARTICLE 1 : **Accepte** le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 3 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 2 : **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette subvention et signer toutes les pièces correspondantes.

ARTICLE 3 : **Atteste** que les crédits seront inscrits au budget 2020 à la ligne correspondante.

ARTICLE 4 : **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2020-0610 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans la limite d'un agent ;

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents :

- 19 voix pour.

ARTICLE 1 : **Décide**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms désignés ci-dessous :

	Situation	Titulaires	Suppléants
1	Adjoint	Jean-Paul BISSONNIER	Véronique LAFORET
2	Adjoint / Conseiller	Michèle ROULET	José IGLESIAS
3	Adjoint / Conseiller	Murielle BERNIGAUD	Béatrice COFFINET
4	Conseiller municipal	Samuel FOYENTIN	Valérie CALIGIURI
5	Conseiller municipal	Chantal BERTHET	Cédric GEORGET
6	Conseiller municipal	Bernadette GOMEZ	Claude VANNEAU
7	Contribuable de la commune	Roger ROUSSET	Bernard AUBOIRON
8	Contribuable de la commune	Philippe DU VIVIER	Anne-Marie DAVOUST

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

9	Contribuable de la commune	Noël CAILLOT	Jean-Laurent BOURDIER
10	Contribuable de la commune	Frédéric BONNEAU	Patrick FERRIER
11	Contribuable de la commune	Nicole COULON	Magali COLLAS
12	Contribuable de la commune	Guy GIRARD	Katia GUIRIEC

ARTICLE 2 : Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N ° 2020-0611 : MODIFICATION DES TARIFS DES DIFFERENTES LOCATIONS PROPOSEES PAR LA COMMUNE
--

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, le budget de l'exercice 2020 ;

Il convient de délibérer pour mettre à jour les tarifs proposés par la commune concernant les différentes locations.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents :

- 19 voix pour.

ARTICLE 1 : Fixe les tarifs suivants :

Type de location, public	Unité	Prix
SALLE OMNISPORTS		
Location de la salle à la ½ journée	Tarif horaire	16,00 €
Location de la salle à la journée	Tarif horaire	13,00 €
Chauffage	Forfait à la ½ journée	32,00 €
SALLE POLYVALENTE		
Association dont le siège social se situe sur le territoire de la commune	A chaque utilisation	30,00 €
Assemblée générale et réunion d'association départementale, régionale et nationale et tout organisme public	A chaque utilisation	Gratuit
Particulier contribuable de la commune	La journée – Hors vin d'honneur et réunion	150,00 €
	La journée supplémentaire – Hors vin d'honneur et réunion	70,00 €

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

	Organisation de vin d'honneur ou de réunion – durée inférieure à une journée	50,00 €
Particulier non contribuable de la commune et Association dont le siège social se situe hors du territoire de la commune	La journée – Hors vin d'honneur et réunion	300,00 €
	La journée supplémentaire – Hors vin d'honneur et réunion	140,00 €
	Organisation de vin d'honneur ou de réunion – durée inférieure à une journée	70,00 €
SALLE SOCIOCULTURELLE		
Petite salle – 100 personnes		
Particulier contribuable de la commune et Association dont le siège social se situe sur le territoire de la commune	La journée – Hors vin d'honneur et réunion	150,00 €
	La journée supplémentaire – Hors vin d'honneur et réunion	70,00 €
	Organisation de vin d'honneur ou de réunion – durée inférieure à une journée	60,00 €
Particulier contribuable non de la commune et Association dont le siège social se situe hors du territoire de la commune	La journée – Hors vin d'honneur et réunion	300,00 €
	La journée supplémentaire – Hors vin d'honneur et réunion	140,00 €
	Organisation de vin d'honneur ou de réunion – durée inférieure à une journée	120,00 €
Moyenne salle – 300 personnes		
Particulier contribuable de la commune et Association dont le siège social se situe sur le territoire de la commune	La journée – Hors vin d'honneur et réunion	200,00 €
	La journée supplémentaire – Hors vin d'honneur et réunion	100,00 €
	Organisation de vin d'honneur ou de réunion – durée inférieure à une journée	80,00 €
Particulier non contribuable de la commune et Association dont le siège social se situe hors du territoire de la commune	La journée – Hors vin d'honneur et réunion	400,00 €
	La journée supplémentaire – Hors vin d'honneur et réunion	200,00 €

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

	Organisation de vin d'honneur ou de réunion – durée inférieure à une journée	160,00 €
Grande salle – 400 personnes		
Particulier contribuable de la commune et Association dont le siège social se situe sur le territoire de la commune	La journée – Hors vin d'honneur et réunion	250,00 €
	La journée supplémentaire – Hors vin d'honneur et réunion	120,00 €
	Organisation de vin d'honneur ou de réunion – durée inférieure à une journée	100,00 €
Particulier non contribuable de la commune et Association dont le siège social se situe hors du territoire de la commune	La journée – Hors vin d'honneur et réunion	500,00 €
	La journée supplémentaire – Hors vin d'honneur et réunion	240,00 €
	Organisation de vin d'honneur ou de réunion – durée inférieure à une journée	200,00 €
Assemblée générale et réunion d'association départementale, régionale et nationale et tout organisme public	A chaque utilisation et pour toutes les salles	Gratuit
FORFAITS MENAGE SALLE SOCIO-CULTURELLE		
Formule 1 (petite salle) : Hall/entrée/vestiaire ; Toilettes ; salle ; cuisine ; toilette/douche traiteur ; entrée traiteur	Forfait	40,00 €
Formule 2 (moyenne salle) : Hall/entrée/vestiaire ; Toilettes ; scène/couloir/escaliers ; salle ; cuisine ; toilette/douche traiteur ; entrée traiteur	Forfait	50,00 €
Formule 3 (moyenne salle) : Hall/entrée/vestiaire ; Toilettes ; régie ; scène/couloir/escaliers ; loges/toilettes/douches ; salle ; cuisine ; toilette/douche traiteur ; entrée traiteur	Forfait	60,00 €
Formule 4 (grande salle) : Hall/entrée/vestiaire ; Toilettes ; scène/couloir/escaliers ; salle ; cuisine ; toilette/douche traiteur ; entrée traiteur	Forfait	70,00 €
Formule 5 (grande salle) : Hall/entrée/vestiaire ; Toilettes ; régie ; scène/couloir/escaliers ;	Forfait	80,00 €

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

loges/toilettes/douches ; salle ; cuisine ; toilette/douche traiteur ; entrée traiteur		
MARCHE COUVERT		
Association dont le siège social se situe sur le territoire de la commune – Assemblée générale et réunion d'association départementale, régionale et nationale et tout organisme public	A chaque utilisation	Gratuit
Particulier contribuable de la commune	La journée – Hors vin d'honneur et réunion	60,00 €
	La journée supplémentaire – Hors vin d'honneur et réunion	30,00 €
	Organisation de vin d'honneur ou de réunion – durée inférieure à une journée	50,00 €
Particulier non contribuable de la commune	La journée – Hors vin d'honneur et réunion	180,00 €
	La journée supplémentaire – Hors vin d'honneur et réunion	90,00 €
	Organisation de vin d'honneur ou de réunion – durée inférieure à une journée	70,00 €
Chauffage dû à chaque location par tous les utilisateurs payants ou non	Paiement à la consommation réelle – prix à l'unité de compteur	0,0052 €
VAISSELLE – COMMUN A TOUTES LES SALLES		
Location – De 1 à 100 personnes	Forfait	25,00 €
Location – De 1 à 200 personnes	Forfait	35,00 €
Location – De 1 à 250 personnes et plus	Forfait	40,00 €
Vaisselle rendue sale	Forfait	50,00 €
REMBOURSEMENT MATERIEL CASSE OU EGARE		
Assiette plate rose-grise	A l'unité	3,00 €
Assiette plate blanche	A l'unité	3,00 €
Assiette creuse	A l'unité	3,00 €
Assiette à dessert	A l'unité	3,00 €
Plat creux "PYREX"	A l'unité	8,00 €

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

Petit saladier blanc	A l'unité	15,00 €
Tire-bouchon	A l'unité	10,00 €
Fourchette	A l'unité	1,00 €
Cuillère de table	A l'unité	1,00 €
Couteau de table	A l'unité	2,00 €
Cuillère à café	A l'unité	1,00 €
Louche à potage	A l'unité	3,00 €
Tasse	A l'unité	1,00 €
Verre "BALLON"	A l'unité	1,00 €
Chope	A l'unité	1,00 €
Flûte à champagne	A l'unité	1,00 €
Carafe en verre	A l'unité	3,00 €
Corbeille à pain en inox	A l'unité	6,00 €
Corbeille à pain en plastique	A l'unité	6,00 €
Plateau	A l'unité	16,00 €
Planche à découper	A l'unité	10,00 €
Plaque pâtissière	A l'unité	10,00 €
Paire de gants	A l'unité	2,00 €
Ramasse couverts	A l'unité	8,00 €
Grille four et étuve	A l'unité	10,00 €
Grille échelle	A l'unité	12,00 €
Saladier en verre	A l'unité	8,00 €
Ecumoire	A l'unité	3,00 €
Couteau à pain	A l'unité	8,00 €
Allume gaz	A l'unité	5,00 €
Cintre	A l'unité	1,50 €
Table blanche PM	A l'unité	75,00 €
Table blanche GM	A l'unité	132,00 €

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

Chaise noire sans mousse	A l'unité	82,00 €
Chaise noire avec mousse	A l'unité	103,00 €
Dégradation	A facturer sur présentation d'un devis pour le montant des travaux	
Déplacement d'un agent lié au déclenchement du détecteur de décibels	Forfait	80,00 €
LOCATION DE MATERIEL DIVERS		
Location du rétroprojecteur et de l'écran-Salles Polyvalente et Socio-culturelle	Forfait	50,00 €
Bancs	Pour les associations et contribuables de la commune	Gratuit
Chaises aux particuliers	Forfait de 1 à 24 chaises Prix unitaire au-delà	15,00 € 0,50 €
BARNUMS		
Barnum communal (6MX12M)		
Association dont le siège social se situe sur le territoire de la commune	Par manifestation	Gratuit
Restaurateurs et Traiteurs de la commune	Prix par manifestation Caution	260,00 € 400,00 €
Association dont le siège social se situe hors du territoire de la commune	Prix par manifestation	70,00 €
Barnum communal (3MX3M)		
1 Barnum	Par jour	30,00 €
2 Barnums	Par jour	50,00 €
Caution	Par location	200,00 €
Barnum intercommunal		
Communes de Neure, Château sur Allier, Le Veudre, Saint Léopardin d'Augy, Couzon, Limoise, Pouzy-Mésangy et Lurcy-Lévis et pour l'ensemble de leurs associations	Prix par manifestation Caution	100,00 € 150,00 €
LOGEMENT MEUBLE 44 RUE DU CAPITAINE LAFOND		
Pèlerin	La nuitée	20,00 €

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

Vacanciers	La nuitée de 1 à 2 nuits	60,00 €
	Forfait 3 nuits	150,00 €
	Forfait 1 semaine	250,00 €
	Forfait 1 mois	400,00 €
LOGEMENT 1^{ER} ETAGE 69 BD GAMBETTA		
Période du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Au mois CC	400,00 €
Période du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Au mois CC	500,00 €
LOGEMENT STUDIO MEUBLE 5 RUE DES ECOLES		
Tarifs CC	La nuitée	30,00 €
	Forfait 1 semaine	50,00 €
	Forfait 1 mois	200,00 €
LOGEMENT STUDIO MEUBLE 20 RUE JEAN JAURES		
Tarifs CC	Forfait 1 mois	250,00 €
LOCAL 67 BD GAMBETTA		
Tarifs CC	La journée	50,00 €
Tarif CC	La ½ journée	25,00 €

ARTICLE 2 : Accorde :

- Une gratuité par an aux associations dont le siège social se situe sur la commune pour la salle polyvalente ou la salle socio-culturelle.
- Pour le personnel de la commune et les élus, les tarifs applicables sont ceux appliqués aux contribuables de la commune.

ARTICLE 3 : **Décide** que pour les locations de la salle polyvalente et de la salle socio-culturelle, le versement d'un acompte de 30 % au moment de la réservation et le versement d'une caution correspondant au montant de la location.

ARTICLE 4 : **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire souhaite que la commission commence à réfléchir sur les tarifs et également aller voir d'autres communes pour la mise en place d'un système d'occultation à la salle polyvalente.

QUESTIONS DIVERSES

1. Changement des horaires de réunion des conseils municipaux :
A la demande de Chantal BERTHET, Monsieur le Maire propose 19h30.

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

2. Le comité des jeunes a demandé l'autorisation d'organiser une soirée mousse au marché couvert, la demande lui a été refusée.
3. Soirée du 8 août :

Un marché artisanal est organisé le samedi 8 août avec un spectacle pour enfants et groupe de musique le soir.

Monsieur le Maire précise qu'à cette occasion il faut privilégier nos commerçants et de manière générale les faire travailler en priorité lorsque cela est possible.

4. Château de Lévis :

Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire qui a sollicité une aide financière. La réponse a bien évidemment été négative. Il envisage désormais de vendre. Le château est en très mauvais état il y aurait plusieurs millions de travaux. Sauf à trouver un mécène l'avenir du château est compromis.

A Neureux par contre les travaux avancent, et nous nous en réjouissons.

5. Jumelage :

Réunion publique au marché couvert le mardi 28 juillet.

Valérie CALIGIURI explique que l'ancien bureau a été reconstitué.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires, Monsieur Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h45.

Le Secrétaire de séance

Gaëtan TISSIER



Le Président de séance

Patrick COMBEMOREL

